

Association de Danse " Sisters and Co "

Règlement Intérieur

Ce présent règlement précise le fonctionnement de l'association.

Titre I : La Composition de l'Association

L'association « Sisters and Co » est composée des membres suivants :

Présidente : Madame Becquet Isabelle

Vice-Présidente : Madame Kremer Claire

Secrétaire : Madame Véron Laurielle

Trésorier : Monsieur Pollaert Sandy

Titre II : Les conditions d'inscriptions

Toutes inscriptions engagent au paiement d'une cotisation annuelle. Une fois celle-ci réglé aucun remboursement ne sera consenti .

Article 1 : Le dossier d'inscription

Pour rejoindre notre association tout les membres doivent obligatoirement compléter et signé l'intégralité du dossier qui leurs sera remis en début de saison et / où disponible sur notre site internet :

<http://sistersandco.wifeo.com>

Article 2 : La Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par le Conseil d'administration de l'association.

Pour notre saison 2012 / 2013, son montant est fixé à 60 € pour les moins de 18 ans et de 80 € pour les plus de 18 ans.

Le versement de cette cotisation doit être effectué à l'ordre de : « Association Sisters and Co ».

L'inscription peut-être réglé par chèque ou en espèce et être payer en deux fois (dernier délai d'encaissement fin Novembre).

Rappel toutes cotisations qui sera versé à l'association est définitivement acquises.

Article 3 : Le Certificat Médical

Un certificat médical justifiant l'aptitude à pratiquer la danse est obligatoire afin de valider l'inscription.

Sans présentation de celui-ci, nous serons contraints de refuser l'adhérent pour des raisons de sécurité et d'assurance.

En complément du certificat médical, nous vous demandons de bien vouloir signaler au professeur tout éventuel soucis de santé (allergies, asthme.....).

Article 4 : La Caution

Une caution d'un montant de 10 € vous est demandé afin de couvrir les différents frais (costumes...). Celui-ci sera encaissé si un ou une adhérent viendrait à abandonner en cours d'année.

Titre III : Le Fonctionnement de l'association

Article 1 : Les Cours

Les cours auront lieu du 12 septembre 2012 au début Juillet 2013. Ils seront assurés toutes les semaines sauf en cas de d'arrêt maladie du professeur de danse et lors de l'indisponibilité des salles, un courrier vous en informera.

Attention : Personne n'est autorisé, sauf autorisation du professeur, à assister aux entraînements.

Article 2 : Absentéisme

Les Danseurs et danseuses sont tenus a une présence régulière. Toutes absences devra être justifiée.

Attention : La Présidente se réserve le droit d'annuler une inscription au bout de trois absences non justifiés.

Article 3 : Tenue de sport

Chaque danseurs ou danseuses devra être munis d'une tenue de sport adéquate (chausson de danse et / ou baskets), d'une bouteille d'eau ainsi que d'un petit cahier de correspondance et d'un stylo, tout cela mit dans leur petit sac de sport.

Tous danseurs ou danseuses venant au cours en chaussure de ville ne sera pas autorisé à danser.

Article 4 : Représentations / Manifestations

Pensez à munir vos enfants dès le début de l'année de :

- D'un leggin noir.
- D'un débardeur noir.
- D'une paire de chausson de danse noire.

Article 5 : Les Locaux

Cette année notre association a obtenu la salle Pascal 2, rue Linné 62100 Calais ainsi que la salle du Tapis vert 23, rue de la Pomme d'Or 62100 Calais.

Nous vous rappelons que ces lieux doivent être respectés.

Article 6 : Le Matériel

L'association n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de dégradations des affaires personnelles.

Article 7 : Annulation d'une Inscription

La Présidente se réserve le droit d'annuler toutes inscriptions en cas de non respect de ce présent règlement ainsi que :

- Si le ou la danseuse n'est pas motivée par ce sport.
- Au bout de trois absences non justifiées.
- En cas de mauvais comportement.

Attention : Tout mauvais comportement ou manquement au respect d'autrui sera sanctionné.

***Des avenants pourront compléter ce présent règlement au cours de l'année en cas de nécessité.**

Association « Sisters and Co »

Siège Social : 24, rue Ovide 62100 Calais

☎ : 06.19.54.47.22 (Isabelle)

Ou

☎ : 06 . 15 . 86 . 11 . 95 (Claire)

✉ : sisters.and.co62@gmail.com

<http://sistersandco.wifeo.com>

✂ -----

(Coupon réponse à rendre avec le dossier d'inscription)

Je soussigné(e) ----- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association « Sisters and Co », pour mon enfant -----
-----.

Signature(s) suivie de la mention « Lu et Approuvée » :